

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023**

DATE DE CONVOCATION

12-12-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

12-12-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2023-12-18 - N°70

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

21 DEC. 2023

L’an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Nathalie DENECE, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Pascal BEL ANGE, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC.

Absents représentés :

M. DUBERGER	donne pouvoir à	Mme MARINHO
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme NGANTCHUE	donne pouvoir à	Mme FABRE

Absent non représenté :

Monsieur Sébastien DIAZ

Secrétaire de séance : Mme Christelle PELOUIN

**OBJET : SIGNATURE D’UN CONTRAT POUR LA MISE A DISPOSITION
D’UN ESPACE DE VENTE DE BILLETTERIE EN LIGNE**

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA MISE A DISPOSITION
D'UN ESPACE DE VENTE DE BILLETTERIE EN LIGNE**

Sur proposition de Monsieur Thierry SOULIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission culture qui s'est réunie le 23 novembre 2023 ;

VU l'avis de la commission finances qui s'est réunie le 7 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que la ville souhaite mettre en place la vente de billets en ligne pour élargir la visibilité de ses évènements et faciliter l'achat de billets pour le public ;

CONSIDERANT que cette mission prendra la forme d'un contrat entre la société ART'TICK, la commune et le Trésor Public ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE, Mme NGANTCHUE et M. BEL ANGE)

DECIDE de mettre en place une vente de billets en ligne ;

APPROUVE les termes du contrat entre la ville, la société ART'TICK et le trésor public ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat, ses avenants et tous les actes techniques associés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 18 décembre 2023

Le Maire,

Patrick RAUSCHER
